

# DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE D'OUTRE-MER

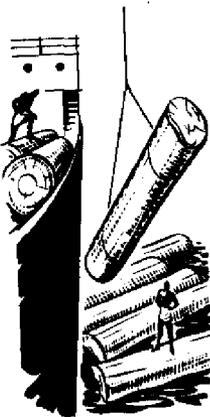
Nous avons présenté sous ce titre, dans notre numéro 1, deux articles successifs :

Le premier exposait un projet de plan de ce développement, pour l'ensemble de l'Union française ;

le second se limitait à l'aspect régional de ce plan.

Celui que nous publions ci-après présente le point de vue d'un industriel-exploitant.

## PERSPECTIVES ET CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DES BOIS TROPICAUX



L'œuvre que se sont donnée à tâche d'accomplir, d'une part, l'Administration, représentée par la Direction du Plan Colonial animée par M. le Gouverneur général SALLER, d'autre part, la Profession, représentée par la Fédération des Producteurs et Industriels Forestiers des Territoires d'Outre-Mer, est la mise en valeur, dans toutes ses formes, du domaine forestier

d'une valeur inestimable de nos territoires d'outre-mer et, particulièrement, des territoires africains : Côte d'Ivoire, Cameroun, A.E.F., comprenant Gabon et Moyen-Congo.

Quelques chiffres sont nécessaires pour fixer les idées sur l'importance des ressources que ces territoires représentent. Ces chiffres, je le

crains, ont fait une telle impression qu'ils ont conduit à bien des exagérations et je dirai, sans plus attendre, qu'il ne suffit pas de savoir qu'un arbre existe, pour le tenir comme susceptible d'arriver au port d'embarquement, qu'il ne suffit pas non plus d'en estimer le cube ou le tonnage pour savoir s'il sera d'un emploi pratique.

Ce sont là des facteurs de rectification d'une extrême importance.

Considérant donc l'ensemble des territoires forestiers africains : Côte d'Ivoire, Cameroun, A.E.F., les compétences s'accordent à dire que la surface couverte par la grande forêt couvre une superficie de quelque 40 millions d'hectares dont 10 millions, par leur situation ainsi que par leur pénétration relativement facile, peuvent être considérés comme propres à leur mise en exploitation. Une assez forte proportion de ces dix millions d'hectares est d'ailleurs d'ores et déjà concédée et, pour une moindre part, exploitée ou en exploitation.

On s'accorde aussi généralement à dire que, dans un délai de 50 ans, les bois qui n'ont pas actuellement un volume d'exploitabilité suffisant auront atteint un volume au moins égal à la première coupe, le capital forestier étant ainsi reconstitué.

On pourrait donc ainsi, sur une rotation de 50 années, faire un prélèvement de 27 mètres cubes à l'hectare sur les 10 millions d'hectares estimés exploitables sans attenter à la pérennité de cette source forestière ; par conséquent : 270 millions de mètres cubes en 50 ans, soit un peu plus de 5 millions de mètres cubes par an.

Il faut préciser que nous ne parlons là que du bois d'œuvre, c'est-à-dire à applications usuelles du bois : débits de scierie, déroulage, et non de toute la masse considérable de produits ligneux associés : baliveaux, taillis, etc...

Donc, en gros, ressource de 5 millions de mètres cubes par an, alors que dans la meilleure année d'avant-guerre, soit 1937, la production n'a atteint que 700.000 mètres cubes. La possibilité serait donc de 7 fois supérieure !

Mais c'est ici qu'il faut reprendre la remarque relative à la possibilité d'utilisation ou commercialisation.

Dès avant la guerre, les spécialistes avertis des questions « bois coloniaux » reconnaissaient que le manque d'essor de la production forestière coloniale n'était pas dû à une déficience de l'exploitation, mais bien à une demande insuffisante en bois coloniaux.

Il faut corriger cette appréciation en précisant ce qui suit : l'exploitation forestière coloniale remonte à 1913. Ce n'est donc guère, compte tenu de la guerre 14-18, que vers 1920 qu'elle a pris un essor sérieux. Dès les premières années, la sélection naturelle des essences commercialisables a joué, et c'est ainsi que ce sont cristallisées les demandes sur les essences d'ébénisterie, de placages et de déroulage. L'exploitation forestière a donc naturellement suivi la demande et a concentré son exploitation sur ces seules essences, abandonnant au passage quantité de bois abondants, mais rejetés ou inconnus des usagers. Nous reviendrons sur cet aspect du problème.

Chaque fois que la production des dites essences appréciées a dépassé la consommation, il y a eu crise. C'est le cas pour l'Okoumé en 1937, pour l'Acajou en 1931.

Mais il ne s'agit là que d'essences appréciées et à destination limitée aussi bien d'ailleurs que d'exploitation à préserver, les ressources n'en étant pas illimitées. C'est donc dans la demande des bois communs, si nombreux et qui forment la masse de la forêt, qu'il y a insuffisance, et c'est à cette dernière que l'allusion faite plus haut doit s'appliquer.

Cette demande, cette consommation de bois communs peut-elle être créée ? C'est là tout le nœud du problème de la réussite et c'est sans contredit une hypothèque sérieuse sur les perspectives du Plan.

La lacune du manque ou de l'insuffisance des recherches, de la détermination des essences commercialisables en fonction des exigences technologiques du grand commerce mondial aussi bien que de l'absence pratiquement totale de propagande a été bien souvent évoquée.

La prévision qui est faite dans les projets du Plan qui s'accordent avec ceux de la profession forestière, de la création d'organismes de recherches, laboratoires, instituts de propagande en France et à l'étranger, comble une lacune, mais elle la place en même temps que, parallèlement, elle envisage la production alors qu'elle eût du, normalement et largement la précéder.

Sans doute le décalage entre les deux actions se fera-t-il par la force des choses, car s'il est aisé de faire des prévisions sur papier, c'est autre chose lorsqu'il s'agit de réaliser. L'essentiel est cependant de promouvoir et c'est ce que, sur l'ensemble des projets et des plans, il faut surtout retenir.

J'aurais sans doute dû, préalablement, préciser quelles sont les intentions, ou plus exactement les prétentions du plan en matière de production forestière ; mais le souci primordial et la grande réserve de ceux qui sont appelés à y participer étant la question des débouchés des bois communs, j'ai voulu la marquer en tête pour qu'elle se fixe bien à l'esprit et au jugement de ce qui va suivre.

Un autre aspect de cette question est d'ailleurs le prix de revient et il est évident que les bois communs ne trouveront des débouchés et ne les conserveront en période normale que dans la mesure où ils pourront se comparer, au point de vue prix, avec les autres productions mondiales dont les principales sont celles des pays nordiques. J'y reviendrai plus loin.

Le Plan se propose d'atteindre les objectifs suivants en 5 ans :

**Première tranche.** — Première année (dix mois après approbation du programme) :

	Tonnes
Côte d'Ivoire .....	400.000
Cameroun .....	200.000
A. E. F. ....	310.000
	<hr/>
	910.000

Effort qui représente plus du double de la production actuelle. Le résultat ne pourrait être atteint que si, très rapidement, la reconstitution de l'outillage forestier actuel pouvait être assurée. Or, les premières livraisons des commandes de matériel forestier, Caterpillar en particulier, faites au moyen des crédits de 1946, parviennent à peine actuellement.

**Deuxième tranche.** — Deuxième année (dix-huit mois après l'adoption du programme) :

	Tonnes
Côte d'Ivoire .....	625.000
Cameroun .....	540.000
A. E. F. ....	585.000
	<hr/>
	1.750.000

**Troisième tranche.** — Trente mois environ après l'adoption du programme :

	Tonnes
Côte d'Ivoire .....	885.000
Cameroun .....	665.000
A. E. F. ....	690.000
	<hr/>
	2.240.000

Devant ces chiffres qui n'ont au sens des professionnels qu'une valeur purement théorique, il convient de se demander :

1) S'il est matériellement possible d'atteindre ces taux de production dans les délais impartis et si l'on pourra transporter ces produits sur les marchés consommateurs.

2) Si on a la certitude de trouver les débouchés de produits qui, à partir de la deuxième année, seront pour près des trois quarts nouveaux et jetés sur les marchés au fur et à mesure de leur production.

3) Si cette certitude existe, l'équipement public : routes, chemins de fer, entrepôts, installations portuaires, permettra-t-il l'évacuation, la manutention, le stockage et l'embarquement de pareils tonnages ?

A la question numéro 1, l'étude des possibilités grumes permet de répondre à peu près affirmativement pour le Cameroun et l'A.E.F. mais un doute doit être émis en ce qui concerne la Côte d'Ivoire à laquelle est imposée

un programme sévère, eu égard à la situation actuelle, puisqu'il implique pratiquement de découpler la production.

Quant aux possibilités d'exploitation, elles posent deux problèmes :

- Ressources de main-d'œuvre,
- Ressources de matériel.

## MAIN-D'ŒUVRE

En comptant un rendement de 50 tonnes annuelles par homme, les 2.240.000 tonnes du Plan exigeraient environ 45.000 travailleurs. Or, les trois colonies n'utilisaient jusqu'alors que 25.000 manœuvres. Encore ce chiffre est-il tombé à la moitié depuis la guerre qui a réduit l'exploitation et que de nouveaux chantiers miniers et pétrolifères ont été ouverts.

La question de la production forestière est en effet dominée par le problème de la main-d'œuvre. Aussi étrange que cela puisse paraître, le continent noir est peu peuplé, sauf le Cameroun, et le pourcentage de la population qui s'emploie y est peu élevé. Cette situation risque d'être aggravée par l'extension à ces territoires des conditions sociales nouvelles et déjà la loi instituant la liberté du travail a eu des conséquences défavorables.

En réponse à ces préoccupations, l'administration atteste que toutes dispositions seront prises afin d'aider à la solution du problème, mais répond surtout : mécanisez à outrance. Sans doute, c'est une réponse pertinente mais elle ne résoud pas tout et d'autant moins que le rendement présumé de 50 tonnes par homme et par an tient déjà compte de la mécanisation des opérations forestières.

Et puis, il faudra également trouver la masse d'ouvriers qui devront s'employer dans les usines de moyenne et grande capacité qui doivent se développer ou s'établir et que l'on peut évaluer à 18.000 individus. L'administration a pris bonne note des craintes exprimées à ce sujet et semble disposée à envisager toutes mesures ou réformes en son pouvoir pour aider à la solution de ce problème, et telles que transplantations familiales, exode de certains territoires centraux, etc... ; de même, elle a compris la nécessité d'intéresser le travailleur en lui permettant de transformer le produit de son travail en produits convoités. Un programme est déjà amorcé pour permettre aux comptoirs et factoreries d'être largement réapprovisionnés en

produits de traite. C'est là, certainement, la toute première condition qui ramènera l'indigène au travail.

La deuxième question que je rappelle : « A-t-on la certitude de trouver le débouché des produits qui, à partir de la deuxième année du Plan, seront pour près des trois quarts nouveaux et jetés sur le marché au fur et à mesure de leur production ? ».

Ces produits se décomposent comme suit : 725.000 tonnes de grumes; 1.960.000 mètres cubes de bois sciés; 155.000 mètres cubes de contreplaqués; 185.000 tonnes de panneaux de fibre.

**GRUMES.** — Sur les 725.000 tonnes, on peut admettre qu'il y aura environ 400.000 tonnes d'Okoumé dont le placement ne paraît pas douteux.

Restent 325.000 tonnes de bois divers dont quelque 100.000 tonnes d'Acajou ou similaires, lesquels n'excéderont pas, si l'on s'en rapporte aux chiffres antérieurs, la capacité d'absorption des marchés métropolitains et étrangers puisque c'était la production d'avant guerre de la Côte d'Ivoire et du Cameroun. Restent quelque 225.000 tonnes de bois communs dont avant-guerre, la production d'ensemble était de 60.000 tonnes environ. On peut vraisemblablement admettre que cette quantité pourra être absorbée, certaines essences comme l'Iroko ou Teck d'Afrique en particulier étant plus demandées qu'offertes.

**BOIS SCIÉS : 1.960.000 mètres cubes.** — Là, nous sommes en plein inconnu ! Car la production d'avant-guerre n'excédait guère 25.000 mètres cubes au total. C'est donc ce chiffre que l'on voudrait voir porter à près de 2 millions de mètres cubes !

L'argument principal semble être que la Métropole importe annuellement près d'un million de mètres cubes de sciages et qu'il paraît naturel d'y substituer les sciages coloniaux.

S'est-on bien préoccupé de constater que ces importations qui correspondent à des besoins précis, donc à des caractéristiques technologiques déterminées, sont, pour leur presque totalité, des résineux ou bois tendres. Il faudrait, pour qu'il puisse y avoir substitution, que les bois tropicaux puissent offrir les mêmes caractéristiques. Or, ce n'est malheureusement pas le cas. Bien au contraire !

La forêt tropicale est hétérogène dans sa composition. Elle se répartit à raison de environ :

20 % bois tendres	(moins de 500 kg.)
60 % bois mi-durs	(500 à 1.000 kg.)
20 % bois durs	(plus de 1.000 kg.)

Elle est composée de quelques 300 espèces dont 50 à 60 reconnues comme fréquentes ont été étudiées.

Or, la demande mondiale, à l'image de la demande métropolitaine, porte surtout sur les bois tendres et l'hétérogénéité de la forêt fait que, hormis l'Okoumé, ils ne se rencontrent pas en peuplements denses ou purs. Ces essences sont d'autre part sujettes à des altérations rapides non seulement sous forme de grumes, mais encore après sciage et séchage, leur forte teneur en amidon les exposant à la voracité des insectes xylophages tels que : hyctus et anombiums.

Une autre difficulté qui s'étend aux bois coloniaux de toutes catégories est celle du débit en sciages. La plupart des essences faciles à cet égard sont déjà, pour une grande part, connues et commercialisées, mais elles représentent une minorité. Les bois de fil droit sont rares. Ils sont le plus souvent nerveux, fendifs et à fil torse, donc rebutants tant pour le scieur que pour l'utilisateur, surtout en comparaison avec les bois du Nord, de débit, d'emploi et de présentation impeccables.

Dire que ces conditions doivent faire renoncer, il n'en est pas question car, moins que jamais, il n'est nécessaire d'espérer pour entreprendre, mais il y a, dans ce problème des bois communs qui forment une masse des deux tiers des prévisions du Plan, de quoi donner à réfléchir.

Un autre aspect de la question qui les concerne est le prix de revient ! Pourront-ils être amenés sur les marchés appelés à les consommer à des prix autorisant leur écoulement ? Une analyse minutieuse de la question s'impose.

Si l'on revient, pour prendre des bases de comparaison, aux conditions d'avant-guerre, on constate qu'à l'époque, les bois tendres, résineux en particulier, en provenance des pays nordiques ou d'Europe Centrale, s'établissaient à des prix qui étaient, d'une façon générale, inférieurs aux bois sciés tendres coloniaux, Okoumé en particulier, et que même sur les marchés d'Afrique du Nord et d'A.O.F. ces derniers, non seulement pour des questions de prix, mais encore par leur

infériorité de classement, débit et présentation, étaient délaissés.

Qu'à la faveur de la pénurie mondiale actuelle et des améliorations à attendre des efforts envisagés, ils puissent temporairement se faire une place, cela semble plausible, mais en matière économique, un raisonnement doit être basé sur des conditions de conjonctures normales, et il paraît impossible, même en faisant abstraction de toute valeur du bois sur pied, que les sciages de bois tropicaux tendres, en supposant résolues les questions de conservation, commercialisation, etc... puissent s'équilibrer, quant à leur prix, avec les sciages résineux.

Mais, dira-t-on, les bois tendres ne constituent qu'une faible possibilité, en tout état de cause, puisque la forêt tropicale n'en accuse qu'environ 20 %. Ce serait donc sur la catégorie bois mi-durs qu'il faudrait raisonner.

Dans cette catégorie, malheureusement, la consommation est loin d'être aussi forte. Néanmoins, il y a eu avant-guerre, un progrès remarquable des importations de bois coloniaux en grumes qui n'a pas été suivi parallèlement, faute de production correspondante, par les sciages.

Il semble donc bien qu'il y ait une place à gagner dans les sciages coloniaux mi-durs, non seulement à la Métropole, mais aussi et surtout sur les marchés étrangers. Mais il faut impérativement pour cela que l'exploitation et la transformation s'établissent aux moindres prix de revient possibles ! Il faut également que l'incidence du fret, qui atteint pour destination métropole un taux voisin de 40 %, diminue.

C'est là, il faut s'en rendre compte, un problème d'ensemble difficile et complexe car il demande de bout en bout, à chaque stade de l'exploitation, transport, transformation, stockage, manutention, expédition, des moyens économiques appropriés, qui font actuellement presque totalement défaut.

On peut donc conclure que ce problème de la production et de la vente du cube prévu de près de deux millions de mètres cubes de sciages est le « gros morceau » du projet, et que sa réalisation est actuellement pleine d'aléas et d'inconnues. C'est un courageux acte de foi.

**CONTREPLAQUES.** — Il ne semble pas qu'il y ait d'impossibilité d'ordre technique s'opposant à envisager cette production sur une large échelle. Le problème de la produc-

tion des bois déroulés a déjà reçu sa consécration. Celui du collage, par les découvertes relativement récentes des colles synthétiques et les progrès réalisés dans ce domaine surtout pendant la guerre permet d'augurer favorablement de ses possibilités d'application sous climats tropicaux.

Il n'est pas douteux non plus que quantité d'essences en dehors de l'Okoumé, matière première de base de cette industrie, pourront convenir à cette transformation. Bien des bois qui se révèlent difficiles à scier se déroulent bien. En outre, cette production doit permettre la consommation d'un tonnage important d'Okoumé de classes inférieures : deuxième et troisième choix et surbilles qui, avant-guerre, étaient d'une vente difficile et entraînaient un faible rendement de la matière exploitée.

Les chiffres prévenus sont :

Côte d'Ivoire	} au total 155.000 m <sup>3</sup> .
Cameroun	
A. E. F.	

Si l'on considère la production mondiale d'avant-guerre (environ 2.200.000 mètres cubes), le chiffre avancé ne paraît pas excessif.

On est néanmoins quelque peu dans l'ignorance des développements réalisés pendant la guerre. On sait cependant que l'Amérique a pu porter sa production à un million de mètres cubes, que le Brésil a installé de nombreuses usines (Pin Parana), que l'Angleterre a dû, en présence du manque d'importations des pays européens producteurs, s'équiper pour cette production, capacité de 50.000 mètres cubes, que la France ne produisait que 80.000 mètres cubes sur une capacité possible de 150.000. On sait en outre qu'en Nigéria s'installe actuellement une très importante source de production. Par contre, l'Allemagne qui produisait environ 200.000 mètres cubes, semble devoir être pour un temps assez long hors de course.

Dans quelle mesure est-il possible d'envisager que ces productions ne satureront pas à nouveau le marché ? C'est difficile de répondre ! Certes, le contreplaqué est un matériau dont la consommation croît d'une façon régulière, mais le développement des installations de production avait presque toujours avant-guerre devancé les besoins de consommation, ce qui fait que cette industrie, dans les années précédant la guerre était en état presque permanent de surproduction.

Là encore, la question de prix de vente

se pose ! Et on y retrouve une situation quelque peu analogue à celle exposée pour les sciages tendres. La grosse masse de consommation est représentée par les contreplaqués Aulne-Bouleau des pays nordiques : Pologne, Finlande, Russie. Prix de vente 1938 : 9 à 10 L. le mètre cube. Le contreplaqué Okoumé était d'une classe supérieure et destiné à des fabrications de choix ou applications particulières. Son prix était de l'ordre de 20 L. le mètre cube, ne laissant qu'une marge bénéficiaire normale, sinon réduite.

C'est toujours en période normale ou de crise, le produit à prix plus élevé qui est le plus vulnérable. Or, il apparaît invraisemblable que les contreplaqués tropicaux puissent jamais être produits à des prix inférieurs aux contreplaqués nordiques. Il suffit pour cela de ne considérer que les conditions d'exploitation propres à la matière première et l'éloignement, donc l'incidence du fret, pour atteindre les marchés de consommation.

Il est vrai que, normalement, le facteur prix d'approvisionnement de la matière première, par rapport aux industries européennes important des grumes de bois tropicaux, doit jouer en faveur des industries coloniales. En outre, ces dernières étant à créer pourront bénéficier de tous les progrès techniques et s'assurer ainsi d'un prix de transformation minima. Seule une question se pose cependant pour la prévision faite pour la Côte d'Ivoire qui paraît quelque peu excessive. Pour le Cameroun également, quoique là cependant la richesse forestière, aussi bien que des études forestières déjà faites permettent de prévoir une sélection d'essences nouvelles de nature appropriée à cette industrie.

En conclusion et dans le domaine du contreplaqué, les prévisions paraissent optimistes mais ne sont nullement du domaine de la fiction. Si l'on ajoute que c'est la forme de transformation au prix le plus élevé par rapport à la matière employée, c'est bien de celles dont l'implantation pouvait être logiquement envisagée.

**PANNEAUX DE FIBRE.** — Production prévue: 185.000 tonnes (Cameroun-A.E.F.).

Il tombait absolument sous le sens que l'implantation d'une telle production dans les territoires forestiers africains fut envisagée. Nulle part ailleurs on n'est plus justement frappé de la proportion énorme et inusitée de déchets laissés en forêt par l'exploitation forestière.

Dans un compte rendu de mon premier séjour en Afrique en 1938, je conclus à l'intérêt d'un pareil établissement. Le principe est donc hors de question, surtout si l'on considère l'extension considérable qu'a prise la consommation de ce genre de matériau.

Il ne faut pas se dissimuler cependant que dans ce domaine il existe une sérieuse concurrence américaine, canadienne et nordique et qu'avant guerre il y avait déjà des signes de surproduction.

On estime cependant que le seul marché métropolitain peut consommer 100.000 tonnes par an, pour une production métropolitaine qui doit atteindre l'an prochain quelque 20.000 tonnes.

Il paraît illusoire de vouloir aller concurrencer les productions américaines ou nordiques. Cependant, en dehors de la métropole, les marchés Nord Afrique et Sud Afrique doivent offrir d'assez larges débouchés.

Malheureusement, la technique de cette production exige la mise en œuvre de facteurs considérables en force motrice, donc en combustible, en vapeur et en eau douce, toutes conditions qu'il n'est pas très facile de réaliser dans les territoires envisagés. La force motrice, pour être économique, devrait faire appel à des chutes d'eau, sinon ce serait une entreprise gigantesque de bois de chauffage, insoluble pour raison de main-d'œuvre. Les usines devraient se situer en des points d'adduction facile et proche des déchets à traiter, ce qui est une autre difficulté.

Il semble bien que ces dernières sont apparues aux promoteurs et que, sans renoncer à l'entreprise, on recherchera d'abord une confirmation pratique des résultats à en attendre par l'installation d'une ou deux usines pilotes de capacité réduite à 10.000 tonnes, ce qui est très certainement la sagesse.

**AUTRES PRODUITS DERIVES DU BOIS.** — (Cellulose, pâtes chimiques, mécaniques, mi-chimiques).

Je ne traiterai pas de cette question qui est développée dans un autre article de ce même numéro.

**EQUIPEMENT PUBLIC.** — Exploiter quelque 3 millions de tonnes de produits forestiers, les transporter aux usines, aux parcs de stockage, aux points d'embarquement, les transporter ensuite aux points de consommation, tout cela exige la mise en œuvre de

services publics d'un débit et d'une puissance correspondante. Or, pratiquement, peu de chose existe.

Dans ce domaine, l'œuvre à réaliser par l'Administration est considérable et on peut se demander, lorsque l'on constate à quelques exceptions près, c'est-à-dire: l'installation portuaire de Pointe-Noire qui, malheureusement, n'aura pas un rôle considérable dans les projets en cause, celle du port d'Abidjan en cours d'exécution ; si, quelles que soient les bonnes intentions et la compétence indiscutable des services en cause, on parviendra en temps utile à les réaliser.

Depuis fort longtemps, les intéressés ont, par la voix de leurs représentants ou des Chambres de Commerce, élevé la voix pour demander que soit porté remède à une situation aussi tragique.

Actuellement, la situation en Côte d'Ivoire est lamentable. Tous les wharfs sont pratiquement inutilisables et un cargo met presque deux mois pour être chargé. Peut-on espérer que le port d'Abidjan et les wharfs prévus à Bassan et à Sassandra pourront être exécutés assez vite pour permettre l'embarquement des produits ?

Si la situation est un peu meilleure au Cameroun, en raison du port de Douala, l'emplacement des chantiers et usines prévus plus au Sud et non reliés à ce port exigeront des installations portuaires spéciales.

Au Gabon, la production forestière, limitée jusqu'alors aux grumes, n'exigeait pas d'installations, les cargos chargeant eux-mêmes avec leurs mâts de charge, mais la situation d'acconage est lamentable. Les compagnies sont dépourvues de chaland. Un port est prévu à Owendo, région Libreville, un autre à Port-Gentil, mais les initiés qui connaissent les conditions de main-d'œuvre et de matériaux savent qu'il faudra des années pour les construire. Une solution provisoire : port genre Arromanche, est prévue à Port-Gentil.

On doit reconnaître, pour être juste, que l'Administration responsable, en l'espèce les Travaux Publics, est animée du meilleur esprit et que les solutions hardies ne l'effraient pas. Mais malheureusement le temps presse et les deux années déjà passées sont perdues et bien perdues. Or, la rapidité est, en fonction des conjonctures actuelles, encore favorables, un facteur essentiel de succès.

Que dire encore des voies ferrées, des routes qui, en Côte d'Ivoire comme au Cameroun sont les seuls moyens d'adduction au

port. Or, les voies (le plus souvent uniques), le matériel roulant, sont dans un état de vétusté ayant dépassé le stade de la réforme. Le personnel n'est plus en main. Des grèves récentes le prouvent.

On voit donc quel effort va s'imposer dans ce domaine de l'équipement public, lequel, de toute nécessité, doit être entrepris immédiatement, pour parvenir à drainer, stocker la masse des produits transformés qui, contrairement aux bois en grumes, ne peuvent l'être par moyens usuels de bord.

## ASPECT FINANCIER DU PROBLEME.

— Enfin, reste à considérer l'aspect financier du problème et, en cela, je veux exprimer tout ce qui se rapporte à la création des entreprises actuelles et plus particulièrement qui auront à participer à l'exécution du programme.

Cette mise en place, pour adopter la formule actuelle, va exiger un concours de capitaux qu'il est difficile d'évoquer sinon en disant qu'il sera considérable.

J'exprimerai une opinion personnelle en disant que sa solution eût été infiniment plus aisée il y a deux ans qu'aujourd'hui. A l'époque, en effet, la pression subie en vase clos sous l'occupation, les projets qui avaient pris naissance dans toutes les sphères métropolitaines de l'activité coloniale avaient créé un état de dynamisme et de moyens qui, s'ils eussent eu la possibilité de se manifester et de se mettre en œuvre, auraient fait faire un véritable bond en avant dans le sens de la production souhaitée.

Mais, d'une part, l'impossibilité d'achat de matériel en France, le manque de devises pour en acheter à l'étranger, le manque de transport dans les deux sens, la modification profonde survenue dans le domaine politique et ses prolongements sur le plan social et, par incidence, sur le facteur productivité, ont fait que ce potentiel de dynamisme s'est peu à peu émoussé au contact des réalités.

La manifestation chaque jour plus accentuée aussi bien dans l'Union Française qu'à la Métropole des formules du dirigisme y ont également contribué. L'impression s'est confirmée qu'on faisait peu de cas des initiatives privées et que c'était dans des formules à tendances étatistes que l'on voyait les solutions.

Il n'est pas possible de mettre en doute la sincérité des sphères administratives et j'ai d'ailleurs plaisir à reconnaître que la confrontation des points de vue, une compréhension réciproque dans un climat détendu, ont enfin permis, semble-t-il, de réaliser des conditions plus favorables et, partant, autorisent un renouveau de confiance aux entreprises privées. Il n'en est pas moins vrai qu'un temps précieux a été perdu et qu'un lourd handicap existe pour les dites entreprises par la création de certaines importantes sociétés d'économie mixte à participation d'Etat, lesquelles doivent normalement être considérées comme des concurrents possibles

et dangereusement puissants, en raison de la masse des capitaux dont elles disposent, sans parler des concours administratifs qui leur seront acquis plus sûrement et plus largement qu'aux entreprises privées.

Ces dernières, je n'en doute pas, accepteront néanmoins la confrontation et elles y trouveront, je le souhaite, un stimulant propre à justifier leur attachement à une doctrine de liberté qui leur est chère.

E. BALLOUX,

*Ingénieur A.M.*

*Président de la Chambre Syndicale des fabricants de contreplaqués de France.*



L'antagonisme qui existera toujours entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif doit être un antagonisme « constructif » et non pas « destructif ». Il ne sera pas interdit, et même il sera utile qu'à chaque moment l'un « prédomine » sur l'autre, mais seulement à la condition que, par le moyen de la « stimulation réciproque », toute augmentation ou diminution d'une force entraîne les variations de même sens de la force opposée, de manière à limiter la prédominance.

Extrait de la conférence de D. Danielopolu, correspondant de l'Académie de Médecine de Paris, à l'Institut français de Bucarest (fév. 1946).